

**VOUS AIMERIEZ DE TEMPS
EN TEMPS RECEVOIR LA VISITE
D'UN VOISIN BIENVEILLANT ?**

**VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS À
CONSACRER À UN AÎNÉ ISOLÉ ?**

**ALORS, LE PROJET PLACE AUX
LIENS EST FAIT POUR VOUS !**



Place aux liens
Voisins solidaires entre générations

Brochure de présentation du projet « Place aux liens »¹

1. Description générale du projet

Le projet *Place aux liens* vise à **briser la solitude des aînés** et à **renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers** grâce au **renforcement des liens de solidarité entre voisins** de différentes générations. Le projet *Place aux liens* contribue également au **maintien à domicile** des personnes âgées.

Concrètement, il s'agit de mettre en lien des voisins « bénévoles » avec des voisins aînés souffrant de solitude afin de partager ensemble un moment convivial, de manière plus ou moins régulière et dans un esprit de gratuité. Des petits services ponctuels peuvent également être rendus réciproquement, sans jamais se substituer aux professionnels du domicile.

2. Particularités du projet

L'échange, la relation et la convivialité sont au cœur du projet *Place aux liens*. Le projet a pour ambition de laisser une part d'autonomie importante à chaque duo pour qu'ensemble, les voisins puissent trouver leur équilibre et définir ce qui leur fait plaisir.

Les activités à partager sont multiples :

- Se rencontrer à domicile pour boire un café, bavarder,
- Partager un repas,
- Sortir se promener - dans le respect des limites physiques de chacun,
- Partager ensemble un loisir commun, jouer à un jeu de société,
- Discuter par téléphone ou s'écrire,
- Se rendre mutuellement des petits services : réceptionner un colis, garder un animal de compagnie, réaliser une course occasionnelle au magasin ou à la pharmacie, échanger des petits conseils en informatique ou jardinage, etc.

D'autre part, il est important de noter que le projet *Place aux liens* s'inscrit dans un environnement déjà actif.

- D'une part, l'équipe porteuse du projet veillera donc à établir des connexions avec les activités collectives déjà existantes en proposant par exemple aux binômes d'y participer.
- D'autre part, l'équipe responsable du projet veillera à aiguiller les demandes d'aide relevant de services professionnels vers les équipes compétentes. **En aucun cas le bénévole ne se substituera aux services professionnels existants** (assistante sociale, aide à domicile, aide-ménagère, etc.).

De la sorte, le projet *Place aux liens* vient en complémentarité des actions déjà existantes et renforce les réseaux de soutien aux aînés.

¹ Cette brochure est librement inspirée de projets similaires développés sur d'autres territoires. A savoir le projet « Voisin-Age » développé en France par l'association *Les Petits Frères des Pauvres* et le projet *Bras dessus Bras dessous* développé en Belgique par l'association éponyme.

3. Equipe porteuse et partenaires du projet

Le projet *Place aux liens* a démarré en novembre 2020 à l'initiative du GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne Asbl et s'est développé grâce au partenariat avec les communes de Jodoigne et Beauvechain à travers leur plan de cohésion sociale. Ensemble, ces différents acteurs forment **l'équipe porteuse** du projet et garante de son bon fonctionnement. Pour chaque commune, une **personne référente** est identifiée.

- o Coordination générale du projet :
GAL Culturalité Asbl – Aude Piron – ap@culturalite.be – 0487 90 85 44
- o Pour la commune de Jodoigne
Plan de cohésion sociale – Dominique Evrard- dominique.evrard@jodoigne.be - 0477/63.63.74
- o Pour la commune de Beauvechain
Plan de cohésion sociale – Larissa Della Faille - pcs@beauvechain.be - 010/86.83.24
- o Pour la commune de Ramillies
Nathalie Lempereur - nathalie.lempereur@commune-ramillies.be - 081/43.23.67 0483/697.731

Pour assurer son bon fonctionnement, le projet veille à établir des liens étroits avec les autres acteurs « aînés » du territoire de l'Est du Brabant wallon. A savoir les services d'aides et soins à domicile, les CPAS, associations aînés, etc. Ces services sont invités à être **partenaires** du projet.

N.B. : Dans un second temps, le projet pourrait s'étendre dans les autres communes de l'Est du Brabant wallon (Hélécine, Incourt, Perwez, Orp Jauche, Ramillies).

4. Modalités « pratiques » : de la demande à la rencontre

Toute personne souhaitant intégrer le projet – voisin comme aîné - est rencontrée au préalable par un membre de l'équipe porteuse du projet. Cet entretien a pour principal objectif d'apprendre à mieux se connaître, de fixer les disponibilités et souhaits de chacun et de préciser –si nécessaire - les objectifs du projet.

Suite à cette rencontre, des duos/trios intergénérationnels sont proposés et mis en contact. Dans la mesure du possible, un membre de l'équipe porteuse du projet assiste à la première rencontre entre voisins.

Une fois ce duo constitué, les voisins bénéficient d'une grande autonomie. L'équipe du projet reste en support et veille au bon fonctionnement général du projet. S'agissant de relations humaines, il est possible que le duo/trio ne « colle » pas. Le cas échéant, les personnes concernées en réfèrent aux responsables du projet qui proposeront un second binôme.

L'engagement souhaité est estimé à 1 heure par semaine. Mais celui-ci est flexible selon les disponibilités de chacun. S'agissant d'une action bénévole, l'organisation comme le bénévole a le droit d'interrompre à tout moment son activité en respectant, dans la mesure du possible, un délai raisonnable..

Chaque bénévole s'engage à tenir informée sa personne référente des différentes visites réalisées, selon les modalités définies avec elle.

5. Les valeurs / principes qui guident le projet

- **Respect.** Toute personne engagée dans le projet *Place aux liens* est respectée et reconnue dans son unicité et sa dignité, quels que soient son origine, son état physique, psychique, social ou ses convictions religieuses.
- **Libre arbitre.** Chaque individu est acteur et libre de ses choix, peu importe son âge. Ainsi, le bénévole veillera particulièrement à ne pas mater/infantiliser l'aîné et à considérer son/sa voisin.e comme une personne adulte à part entière.
- **Réciprocité.** Les rencontres entre voisins sont envisagées sous l'angle de la réciprocité, chacun étant acteur dans la relation. La rencontre est à envisager entre « voisins » et non sous l'angle « bénévole aidant-aîné aidé ». Certes les personnes âgées ont besoin qu'on prenne soin d'elles mais elles peuvent elles aussi prendre soin des autres et rendre des services.
- **Juste distance.** Le bénévole s'engage à respecter l'espace privé de la personne âgée, à ne jamais s'imposer à son domicile, à se comporter en sachant qu'il ne fait pas partie de sa famille, ni de son cercle intime, à garder en toute circonstance la bonne distance vis-à-vis d'elle.
- **Action désintéressée.** Le bénévole ne reçoit aucun défraiement pour son action. Tous les services rendus sont gratuits. Il s'engage à ne faire aucune démarche à caractère commercial auprès des personnes âgées qui lui sont présentées. Le bénévole ne dispose pas de ce qui ne lui appartient pas, sous prétexte que la personne serait âgée ou déficiente.
- **Liberté d'action.** Le projet *Place aux liens* n'engage aucun voisin (bénévole ou aîné) dans la durée. Chacun agit selon ses disponibilités et ses envies. En cas de retrait ou d'indisponibilité, le bénévole ou l'aîné s'engage à en informer son binôme et l'équipe porteuse du projet.
- **Discrétion.** Le bénévole s'engage à garder confidentiel ce qu'il voit ou entend, et à faire preuve de discrétion et de discernement. En cas de difficulté ou en cas d'aggravation de la situation de la personne âgée qu'il visite, le bénévole alerte sa personne référente.

6. Formation et encadrement du bénévole

- Tout bénévole signe une **convention de volontariat** avec le GAL Culturalité et sa commune.
- Aucune formation préalable n'est obligatoire. Toutefois, des formations thématiques seront proposées occasionnellement aux bénévoles pour ceux qui désirent approfondir /s'équiper davantage. Les sujets abordés seront définis en fonction des besoins relevés par les voisins impliqués.
- Des moments de rencontre sont organisés entre bénévoles afin de faciliter le partage d'expériences, d'évoquer certaines pistes d'amélioration et/ou de développement du projet et d'aborder les problèmes éventuellement rencontrés. La participation à au moins un moment d'échange dans l'année est fortement conseillée.

- Des moments récréatifs collectifs peuvent être proposés, selon les besoins du projet ou à la demande/sur proposition des bénévoles/aînés engagés.
- Chaque voisin investi dans le projet *Place aux liens* – qu’il soit bénévole ou aîné – bénéficie du soutien – si nécessaire – d’un membre de l’équipe porteuse du projet. (cfr contact supra)

7. Consignes relatives à la situation sanitaire - crise de la covid-19

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les voisins impliqués dans le projet *Place aux liens* (bénévoles comme aînés) veilleront à un strict respect des consignes sanitaires dictées par les gouvernements fédéraux ou régionaux. A minima, les voisins respecteront donc le port du masque, la distanciation sociale et le nettoyage régulier des mains au gel hydro-alcoolique. Des masques et du gel sont mis à disposition des volontaires si nécessaire sur demande auprès de la commune. Le cas échéant, l’équipe porteuse du projet veillera à informer les voisins de l’évolution de ces mesures.

ATTENTION : ces consignes sont valables pour les rencontres “ de visu”. Le maintien du lien social durant cette période particulière peut également se faire par téléphone, mails, envoi de cartes postales, etc. Soyons créatifs :-)

Merci pour l’intérêt que vous portez au projet *Place aux liens*

Partenaires du projet



Fonds européen pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. Action coordonnée par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne avec le soutien du Brabant wallon et des communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp Jauche, Perwez & Ramillies